

banale. L'Institution a constamment prospéré et permis à la Chambre de commerce de venir en aide à toutes les œuvres qui intéressent le commerce de Lyon.

Au nombre des cérémonies fermées, c'est-à-dire devant avoir lieu dans un édifice, qui sont inscrites dans les programmes des entrées solennelles, je ne dois pas négliger de nommer la visite à la cathédrale. Jusqu'en 1876, je la vois régulièrement accomplie par les princes et les chefs d'Etat qui viennent à Lyon (1). Cette démarche, de tout temps maintenue, si elle n'est pas la reconnaissance sincère de la souveraineté du Dieu tout puissant, demeure, du moins, un acte de déférence envers les sentiments de notre population chrétienne. Et, à ce titre, elle subsistera, car le but poursuivi dans les réceptions officielles n'est-il pas d'accroître la popularité du prince ? A quoi tendent les cérémonies extérieures que j'ai à mentionner pour épuiser les articles des programmes, les promenades au parcours soigneusement étudié, les inaugurations de monuments, si ce n'est à mettre l'hôte de la ville en contact plus immédiat avec les habitants, et à le montrer désireux par son affabilité et sa condescendance de s'attirer les sympathies de tous ?

Autrefois, les princes sortaient pour se promener réellement. Ainsi durant le xviii^e siècle (sans remonter plus haut). Madame Adélaïde d'Orléans, la princesse de Conti, dom Philippe, Madame de France, Marie-Thérèse de Savoie, vont, en voyageurs curieux de visiter la ville, flâner sur la place

(1) Le président de la République, maréchal de Mac-Mahon, en 1876, est allé à la cathédrale, comme l'avaient fait les chefs d'Etat et les princes qui, antérieurement, avaient visité Lyon.